

RET - S36 - RET - CDG
LOCATION origine IL

Consultation des Commissaires du Gouvernement sur les candidatures à la location ayant reçu un avis favorable lors du Conseil d'Administration du 13/12/2022

Référence	Commune	Candidat	Surface louée	Motif
CL 72 22 0301 01 RL 72 22 0130 01 IL 72 22 0054 01	BONNETABLE Favorable à la location pour 18ha 02a 60ca	ROGER Jean-Philippe	18 ha 02 a 60 ca	Cession par intermédiation locative avec bail rural à clauses environnementales au profit de monsieur ROGER Jean Philippe de parcelles agricoles en nature de prairies à BONNETABLE. Monsieur ROGER Jean Philippe est exploitant individuel sis « Bellevue » commune de BONNETABLE et cette attribution lui permettra de sécuriser le fourrage de son exploitation en polyculture élevage. Cette opération s'inscrit dans l'objectif de sécuriser l'assise foncière des exploitations et améliorer leur résilience, prévu dans le Programme Pluriannuel d'Activités de la SAFER et répond aux missions définies par l'article L 141-1 1° du CRPM.

Envoyé par la SAFER le

Rémy SILVE
Directeur Général Délégué

Date de réception par le Commissaire du Gouvernement Agriculture, ouvrant le délai d'un mois prévu par l'article R 141.11 du CRPM. A défaut d'un refus motivé, notifié dans ce délai d'un mois, un accord tacite sera enregistré à l'issue de celui-ci. Conformément aux dispositions du III du L 331-2 du CRPM, cet accord tiendra lieu d'Autorisation d'exploiter pour les candidats à l'exploitations soumis à autorisation préalable. LE

Date de réception par le Commissaire du Gouvernement Finances, ouvrant le délai d'un mois prévu par l'article R 141-11 du CRPM. A défaut d'un refus motivé, notifié dans ce délai d'un mois, un accord tacite sera enregistré à l'issue de celui-ci. LE